

# Panorama 2003

En 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconduit le Haut Commissaire dans ses fonctions pour deux années supplémentaires, jusqu'en 2005. Au cours de l'année, le Haut Commissaire a pris, avec l'appui du Comité exécutif, un certain nombre d'initiatives fondamentales afin de renforcer les activités de l'UNHCR. Deux de ces initiatives sont étroitement liées. La première, aboutissement du processus UNHCR 2004, s'est soldée par la présentation d'un rapport sur le « Renforcement de la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'exécuter son mandat » à l'Assemblée générale. Dans la résolution qui a suivi, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Haut Commissaire, relative à la nécessité d'adopter une approche véritablement multilatérale pour appuyer l'action de l'UNHCR au XXI<sup>e</sup> siècle, et a consenti à supprimer la disposition qui limitait le mandat de l'Organisation dans le temps. L'UNHCR est donc prié de poursuivre ses efforts « jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit résolu ». La seconde initiative était le lancement de la « Convention Plus », destinée à renforcer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La Convention Plus doit permettre aux États de rechercher avec plus d'énergie des solutions pour remédier définitivement au sort des réfugiés et des autres personnes déplacées à travers le monde. Il s'agit notamment d'élaborer des accords spécifiques pour faciliter la répartition des charges entre donateurs et pays d'asile, en tenant compte des pays qui reçoivent d'importantes populations réfugiées pendant de longues périodes.

Parmi les initiatives visant à remédier au sort des réfugiés, citons également le Cadre de mise en place de solutions durables, axé sur : une identification et un ciblage plus efficaces de l'assistance au développement pour les pays et les communautés qui accueillent un grand nombre de réfugiés pendant des périodes prolongées ; la mise en place de programmes de « 4 R », destinés à garantir une approche intégrée en matière de rapatriement, de réintégration, de réhabilitation et de reconstruction après les conflits ; la promotion de stratégies de développement impulsées par l'intégration des réfugiés dans le pays d'accueil, lorsque celle-ci constitue une solution viable. Ces initiatives ont abouti à la mise en œuvre de différents projets en Afghanistan, en Érythrée, en Sierra Leone, au Sri Lanka et en Zambie et ont aidé l'Organisation à identifier de nouvelles sources de financement.

Grâce à des contributions précoces et prévisibles, annoncées lors de la Conférence annuelle de 2002, l'Organisation a été en mesure d'exécuter son programme sans interruptions ni dysfonctionnements au premier trimestre 2003. Les mesures prises par le Haut Commissaire en début d'année ont permis de parer à un éventuel déficit en fin d'année. En ce qui concerne les contributions des donateurs, l'on a observé une tendance générale à la hausse par rapport à l'année 2002. Les efforts déployés pour élargir la base des donateurs, pour accéder à des sources de financement complémentaires et pour mettre en place des partenariats plus solides entre les donateurs, les agences des Nations Unies, l'UNHCR et les ONG pour les questions touchant à l'évaluation et à la prise en charge des besoins des réfugiés, ont été récompensés. Quelque 20 millions de dollars E.-U. ont également été mobilisés grâce à des initiatives menées dans le secteur privé.

Les opérations de rapatriement et de réintégration entreprises par l'UNHCR en Afghanistan, en Afrique et ailleurs ont été couronnées de succès. En dépit des problèmes de sécurité qui persistaient dans certaines régions d'Afghanistan, près de cinq cent mille réfugiés et plus de 800 000 Afghans déplacés à l'intérieur de leur pays ont regagné leurs foyers avec l'aide de l'UNHCR et de ses partenaires. Plus de trois millions de personnes ont bénéficié d'une assistance pour rentrer chez elles entre le mois de décembre 2001 et la fin de l'année 2003.

En Afrique, l'UNHCR a entrepris des opérations de rapatriement de grande envergure en Angola, tout en poursuivant des opérations similaires en Érythrée, au Rwanda et en Sierra Leone. Certaines évolutions encourageantes, laissant entrevoir une issue aux crises politiques qui troublent le Burundi, les deux Congos, le Libéria et le Soudan, ont incité l'UNHCR à planifier très activement le rapatriement des réfugiés. Dans le même temps, l'Organisation est intervenue pour prodiguer des secours dans le cadre d'un exode massif, le plus important de l'année : chassés par les affrontements entre les forces gouvernementales et les troupes rebelles du Soudan méridional, environ 110 000 Soudanais ont franchi la frontière et se sont réfugiés au Tchad.

L'un dans l'autre, il y a lieu d'espérer que le règlement des conflits et le succès des pourparlers de paix ouvriront la voie, au cours des quelques années à venir, au rapatriement librement consenti de près de deux



Érythée : en 2003, les opérations de rapatriement librement consenti et de réintégration en Érythée ont été couronnées de succès. Ici, des réfugiés sollicitent des cartes d'identité au centre d'accueil de Tesseney. *UNHCR/E. Parsons*

millions de réfugiés et de plusieurs millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

En juin 2003, le Haut Commissaire a annoncé que de nouvelles mesures seraient prises pour remédier définitivement au sort des quelque 100 000 réfugiés bhoutanais qui se morfondent depuis plus de 12 ans dans des camps au Népal.

L'UNHCR s'est engagé très activement en Chine, suivant avec beaucoup d'inquiétude la situation des Coréens du Nord qui quittaient clandestinement leur pays. De même, le sort des Tchétchènes en Ingouchie, des Serbes de souche qui ne pouvaient regagner leurs foyers, situés au Kosovo ou dans d'autres régions de l'ex-Yougoslavie, et des personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie, dont le nombre est désormais supérieur à deux millions, a continué de préoccuper l'Organisation.

Au début de l'année 2003, l'UNHCR et d'autres organisations ont consacré un temps considérable et des ressources non moins importantes à la préparation des crises que la guerre en Iraq risquait de déclencher. Des collaborateurs, des tentes et des articles de secours ont été mis en place dans les pays limitrophes. En définitive, la crise de réfugiés n'a pas éclaté et seuls quelques rares Iraquiens ont recherché la sécurité au-delà des

frontières de leur pays. Après le terme officiel de la guerre, en mai, les organisations humanitaires se sont attachées en premier lieu à venir en aide au million d'Iraquiens déplacés à l'intérieur du territoire par le précédent régime, et à encourager les exilés à rentrer au pays.

Tous ces efforts ont été brutalement interrompus le 19 août, lorsqu'une terrible déflagration, due à une bombe, a détruit le Canal Hotel, qui abritait le Siège des Nations Unies. Vingt-deux personnes, dont le Représentant spécial du Secrétaire général Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire aux droits de l'homme et ancien Haut Commissaire assistant de l'UNHCR, ont perdu la vie dans l'attentat. La communauté humanitaire a été profondément traumatisée par cette tragédie, qui s'est soldée par le retrait des fonctionnaires internationaux et par la réduction des activités de l'UNHCR. Depuis, les collaborateurs iraqiis poursuivent certaines activités essentielles avec l'appui d'un groupe de base, composé de fonctionnaires internationaux en poste en Jordanie et au Koweït.

Les travailleurs humanitaires ont également été choqués par un autre événement : la disparition de Bettina Goisard, officier de protection de l'UNHCR, sauvagement assassinée en Afghanistan. Ces pertes, associées à la disparition d'autres travailleurs humanitaires, tués dans différents pays, nous ont rappelé avec brutalité

les périls croissants qui guettent aujourd'hui le personnel de l'ONU. Les organismes d'aide sont de plus en plus fréquemment contraints de travailler aux côtés des forces militaires dans des zones de conflit, comme c'est le cas en Colombie, au Kosovo, en Iraq et dans d'autres pays.

Dans un contexte préoccupant, marqué par la montée des sentiments xénophobes en Europe, les 15 nations de l'Union européenne se sont attelées à l'harmonisation de leurs politiques d'asile. L'on a observé, parallèlement, une diminution du nombre de requêtes d'asile au fil des ans, ce qui indique que les demandeurs d'asile potentiels s'orientent vers d'autres solutions. Les demandes d'asile ont diminué de 20 pour cent durant les neuf premiers mois de l'année. Par ailleurs, les pays commencent à réviser leurs critères de sélection : peut-être serait-ce là l'occasion d'accroître le nombre de places de réinstallation et de remédier ainsi durablement au sort de certaines personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

Néanmoins, en raison des attentats du 11 septembre 2001, le nombre de candidats admis à la réinstallation

est demeuré bien en-deçà des objectifs officiellement fixés. Les pays de réinstallation traditionnels se sont essentiellement préoccupés de renforcer la sécurité et de réguler l'immigration, en traitant ces deux questions comme un seul et même problème. L'on a hélas pu observer la même approche dans bon nombre de nouveaux pays de réinstallation. En 2003, ces pays ont admis deux fois moins de candidats qu'en 2002.

Si l'on veut résoudre durablement les problèmes des réfugiés, il faut que la communauté internationale s'implique plus activement dans les efforts destinés à favoriser, à consolider et à maintenir la paix. La consolidation de la paix dans la période consécutive au conflit est un maillon faible de la chaîne de coopération internationale. Sans l'appui de la communauté internationale, certains accords de paix fragiles risquent de se déliter rapidement, ce qui engendrerait de nouveaux déplacements. Par conséquent, l'UNHCR encourage les partenariats entre les organisations humanitaires, la société civile, le secteur privé et, de plus en plus fréquemment, l'armée, afin d'attirer l'attention sur le sort des réfugiés, de préserver l'institution de l'asile et d'améliorer l'assistance humanitaire.

